



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE OUVERT PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR TRES HAUT
DEBIT

Procès-Verbal de la Délibération n° B-2016-006

Bureau du : 19 octobre 2016	Convoqué le : 12 octobre 2016
Transmis en Préfecture des Bouches du Rhône le : 21 octobre 2016	Affiché le :

Le 19 octobre 2016 à 14h00, se sont réunis au Conseil Départemental 05, à Gap, tous les délégués élus au Bureau du Syndicat Mixte Ouvert « Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit ».

Délégués présents :

- Chantal EYMEOUD disposant de 1 voix
- David GEHANT disposant de 1 voix
- Patricia GRANET-BRUNELLO disposant de 1 voix

Délégués absents :

- Gérard TENOUX disposant de 1 voix

Le total des voix est de 3.

Le nombre d'élus délégués présents est de 3 sur un total de 4. Le quorum est donc atteint.

Après avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit adopte à l'unanimité des suffrages exprimés ce qui suit.

**BUREAU****Séance du 19 octobre 2016 à 14h00****DELIBERATION N°B-2016-006**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°3 (16M2-03)
PASSE EN APPLICATION DU LOT N°2 « INFRASTRUCTURES EN FIBRES
OPTIQUES» DE L'ACCORD-CADRE N°2015-ACT-03/04 « RÉALISATION
D'INFRASTRUCTURES DE COMMUNICATIONS ELECTRONIQUES HAUT ET
TRÉS HAUT DÉBIT SUR LE PÉRIMETRE DE PACA THD». MARCHÉ UNIQUE**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et suivants ;

Vu le Code des Marchés Publics et notamment ses articles 33, 57 à 59 et 76 ;

Vu la délibération n°2015-047 du Comité syndical en date du 05 octobre 2015 ;

Vu le rapport n°B-2016-006 modifié et remis sur table.

Considérant la notification de l'accord cadre multi-attributaire n°2015-ACT-04 du 30 novembre 2015.

Considérant pour rappel, que les prestations objet de cet accord-cadre consistent en la création et la mise en service d'infrastructures de télécommunications (Point de Raccordement Mutualisé, devenant un NRA) qui seront mises à disposition par PACA THD à Orange qui, dans le cadre de la convention liée à l'offre PRM, assurera leur exploitation et la commercialisation aux opérateurs afin que ceux-ci y installent leurs équipements et desservent les foyers initialement mal desservis par le haut débit sur xDSL. En complément des opérations de montée en débit, le projet comprend la réalisation d'opticalisation de NRA et NRA-Zone d'Ombre, et également la prise en compte des besoins de liaisons point-à-point et la pose de fourreaux de réservation.

Considérant que le lot n°1 de l'accord-cadre donne lieu à la passation d'un troisième marché subséquent. Il s'agit d'un marché unique relatif à la réalisation d'infrastructures de communications électroniques haut et très haut débit le long de la liaison ferroviaire Nice/Digne-Les-Bains, sur le périmètre de PACA THD entre les communes d'Entrevaux et Digne-Les-Bains.

Considérant la consultation des 3 titulaires du lot n°2 de cet accord-cadre le 09 septembre 2016 sur le profil d'acheteur, et la date de remise des offres au 03 octobre 2016.

Considérant les critères intervenus dans l'analyse et le jugement tels que pondérés et indiqués ci-après :

Critères	Pondération
1-Pertinence des méthodes et matériaux proposés	35
2-Prix	35
3-Délais d'exécution	30

Considérant le rapport modifié remis sur table en séance de Bureau, et la décision de la Commission d'Appel d'offres (CAO), réunie le 19 octobre 2016 à 13h30, d'attribuer le marché à l'entreprise AXIONE économiquement la plus avantageuse, suivant le classement proposé par l'analyse des offres.

DÉLIBÈRE:

ARTICLE 1 : le Bureau autorise Madame la Présidente ou son représentant, à signer et notifier ce marché subséquent au titulaire choisi par la CAO, dans la limite des crédits budgétaires alloués à l'opération, et à procéder à l'ensemble des formalités des actes d'exécution nécessaires, le cas échéant.

Madame la Présidente de PACA THD

SIGNÉ

Chantal EYMEOD